

LES QUATRE PARCOURS

1 – PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

(selon préconisations officielles (BO n° 32 du 28 août 2008))

Il s'agit de sensibiliser nos élèves au domaine des arts dans un souci d'ouverture et de pluridisciplinarité, ceci par la mise en place concrète d'une « **petite fenêtre** » qui s'ouvre vers le monde des arts, afin de permettre aux élèves de :

- Développer leur curiosité (en les initiant au monde des expositions et du spectacle).
- Valoriser leurs qualités d'expression (orale, corporelle, écrite, plastique...).

Cette sensibilisation se veut un levier original pour la réussite du collégien qui aura pu s'épanouir dans un travail différent, valorisant, d'appropriation et d'initiative pour chacun.

La démarche reste étroitement liée à une éducation artistique et culturelle, où chaque enseignant pourra puiser et mettre ses contenus d'enseignement en cohérence, si cela peut illustrer une partie de son programme.

Le propos est aussi d'établir un pont avec les arts et les différentes disciplines par la production d'un travail directement lié aux expériences des élèves, ceci afin qu'ils aient conscience d'une interrelation totale entre le monde des arts et le collège. La richesse culturelle du pays vannetais nous amène à proposer un grand éventail de possibilités (musée de la Cohue, Palais des Arts, Service du patrimoine de la ville de Vannes, Dédale) mais aussi départemental (Domaine d'art contemporain de Kerguéhennec, Conseil départemental).

Ce projet doit permettre :

- A chaque élève d'accéder à une part même modeste, de la richesse des événements artistiques de notre région.
- A chaque enseignant de puiser, selon ses sensibilités et ses compétences, dans l'ensemble des propositions mises en œuvre au cours de l'année scolaire

Le collège propose un parcours complet d'éducation artistique et culturelle consultable sur le site internet du collège.

2 – PARCOURS CITOYEN

Le parcours citoyen se construit autour :

- de l'Enseignement moral et civique (EMC).
- d'une éducation aux médias et à l'information qui prend pleinement en compte les enjeux du numérique et de ses usages (actions menées dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).
- de la pratique du débat démocratique. Les élèves sont encouragés à s'engager dans la vie du collège grâce au conseil de vie collégienne, aux réunions de délégués...

Ce parcours doit favoriser l'engagement citoyen des élèves en facilitant et en développant leur participation et leurs initiatives dans la vie sociale de l'établissement, en particulier aux côtés des partenaires de l'École. Dans notre collège, il s'inscrit dans la culture scolaire que l'on doit à tous les élèves et participe à l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

Dans le domaine de l'éducation, le parcours se définit comme étant un **programme et un plan d'apprentissage**. Il exprime de manière évidente un projet de société qui se traduit par un contrat explicite entre la société, l'État et les professionnels concernés. Pour le parcours citoyen, il s'agit de permettre à tous les élèves de se construire une culture morale et civique pour réaliser notre projet républicain.

3 – PARCOURS AVENIR



Ce parcours Avenir doit permettre à **chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de Terminale** de :

- **comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations.**
- **développer son sens de l'engagement et de l'initiative.**
- **élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.**

Tout au long du collège, chaque élève prépare et affine son projet afin de poursuivre une scolarité en correspondance avec ses choix et ses capacités. Il s'inscrit dans le cadre du socle commun, de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les programmes du collège et du lycée.

L'ancrage dans les enseignements doit permettre à l'élève d'acquérir les compétences et les connaissances suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés et éclairés.

Le parcours Avenir renforce cette approche et trouve sa cohérence au sein des disciplines et ouvre la voie à une démarche de **projet interdisciplinaire**.

4 – PARCOURS EDUCATIF DE SANTE

La **politique éducative sociale et de santé** en faveur des élèves vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une École plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables. Elle concourt à créer un environnement scolaire favorable et constitue un élément clé d'une École de la bienveillance.

La promulgation, le 8 juillet 2013, de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, pose les fondements d'une école juste, exigeante, bienveillante et inclusive.

Le parcours éducatif de santé est structuré autour de trois axes :

- l'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la prévention : conduites à risques, conduites addictives, etc.
- la protection de la santé : environnement favorable à la santé et au bien-être.